**PRÉPARATION DE LA MANIFESTATION SUR L'UTILISATION ET L'APPLICATION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES À L'APPUI DE LA CONCRÉTISATION PROGRESSIVE DU DROIT À UNE ALIMENTATION ADÉQUATE DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE DEVANT SE TENIR LORS DE LA SESSION PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE, EN OCTOBRE 2018**

**DEMANDE D’APPORTS AUX PARTIES PRENANTES AU CSA AU MOYEN DE L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL ET MONDIAL**

**Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale**

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est à envisager comme la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte à tous, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays en vue d'éliminer la faim et de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition de l'ensemble de l’humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale[[1]](#footnote-1).

**Contexte**

Une manifestation thématique mondiale devrait se tenir lors de la session plénière du CSA d'octobre 2018 en vue de la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'utilisation et à l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (les Directives volontaires). **Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale demande aux parties prenantes[[2]](#footnote-2) de fourni des apports visant à éclairer la manifestation thématique mondiale au moyen de l'organisation de manifestations aux niveaux national, régional et mondial.**

*[À noter: Les parties prenantes pourront communiquer leur expérience relative aux Directives volontaires au moyen du Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en octobre-novembre 2017, sans avoir à organiser de réunion spéciale avec les autres participants. Pour de plus amples informations, prière de s'adresser à* [*CFS@fao.org*](mailto:cfs@fao.org)*.]*

Les Directives volontaires ont été élaborées et approuvées par le CSA en 2004. Elles constituent l'un des principaux cadres des activités du CSA. La responsabilité de la mise en œuvre des Directives volontaires incombe en premier lieu aux États qui sont encouragés, avec la contribution de toutes les parties prenantes, à les appliquer lors de la mise au point de leurs stratégies, politiques, programmes et législation visant à réaliser les objectifs de sécurité alimentaire et nutrition. Les Directives volontaires tiennent compte d’un grand nombre de considérations et de principes importants relevant des droits de l'homme (participation, responsabilité, non-discrimination, transparence, dignité humaine, autonomisation et primauté du droit) afin d'orienter les activités visant à améliorer la sécurité alimentaire, en tenant compte de la nécessité de mettre l'accent sur les populations pauvres et vulnérables[[3]](#footnote-3).

**Approche**

Le CSA a toujours encouragé les parties prenantes à mettre en commun, à titre volontaire, leurs expériences et leurs bonnes pratiques relatives à l'utilisation et à l'application de ses produits relatifs aux politiques et, en octobre 2016, le Comité a approuvé un document donnant des indications sur les moyens de contribuer aux manifestations thématiques mondiales organisées lors des sessions plénières du Comité en organisant des manifestations nationales, régionales et mondiales[[4]](#footnote-4).

Les principaux objectifs de ces manifestations sont les suivants:

* encourager l'adoption, l'adaptation et la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience acquise en matière de mise en œuvre des produits du CSA;
* suivre les progrès obtenus (à la fois sur le plan qualitatif et sur le plan quantitatif) en matière de mise en œuvre des produits du CSA aux niveaux national, régional et mondial;
* tirer des enseignements afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité des travaux du CSA, y compris au service de la réalisation d'objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
* mieux faire connaître et comprendre le CSA et ses produits.

L'approche recommandée encourage la prise en main et le pilotage de l'organisation des manifestations par les pays, en collaboration et en partenariat avec des initiatives et mécanismes de coordination existants. Elle encourage aussi la participation active de tous les groupes de parties prenantes concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux national, régional et mondial, y compris les communautés concernées par l'utilisation et l'application des produits du CSA relatifs aux politiques. Les acteurs nationaux doivent être les protagonistes de l'organisation des manifestations à tous les niveaux, avec l'appui éventuel des organisations dont le siège est à Rome (FAO, FIDA et PAM) ou d'autres parties prenantes. Les résultats devraient être présentés dans des rapports mis au point d'un commun accord avec tous les groupes de parties prenantes participant à la manifestation.

Les communications reçues permettront de **recenser**, **mettre en commun** et **retracer** des expériences relatives à l'utilisation et à l'application des Directives volontaires, ainsi que des bonnes pratiques ayant contribué à leur réussite. À cet égard, les bonnes pratiques sont des interventions ou des approches qui méritent d'être données en exemple à l'appui d'une utilisation, d'une mise en œuvre et d'un suivi accrus des Directives volontaires.

Parmi les expériences à mettre en commun, on peut citer les interventions visant à intégrer le droit à l'alimentation dans des cadres juridiques et politiques, la mise en place de mécanismes participatifs contribuant à la prise de décisions en matière de politiques alimentaires, la création de mécanismes de recours publics en cas de violations du droit à l'alimentation, les formations au service du renforcement des capacités relatives à l'utilisation et à l'application des Directives volontaires (destinées à des acteurs de la société civile, des juristes ou des agents de l’État) et les initiatives visant à suivre l'évolution du droit à l'alimentation aux niveaux local, national ou régional.

Ces communications contribueront au suivi des progrès accomplis quant à l'utilisation et à l'application des Directives volontaires selon une approche à la fois qualitative et quantitative. Elles seront toutes rassemblées dans un document mis à la disposition des délégués de la quarante-cinquième session du CSA, en octobre 2018.

Lors du recensement et de la description des bonnes pratiques, veuillez tenir compte, s'il y a lieu, des valeurs ci-après mises en avant par le CSA:

* **Ouverture et participation:** tous les acteurs concernés ont participé au processus de prise de décisions, y compris ceux qui étaient visés par les décisions;
* **analyse fondée sur des éléments factuels:** la contribution de la pratique à la vie et aux moyens d'existence des bénéficiaires a été analysée en termes d'efficacité, sur la base de données indépendantes;
* **durabilité environnementale, économique et sociale:** la pratique a contribué à la réalisation des objectifs, sans compromettre la possibilité de répondre aux besoins qui pourraient se présenter à l'avenir;
* **égalité des sexes:** la pratique a permis de promouvoir l'égalité des droits et la participation des femmes et des hommes, ainsi que de combattre les inégalités fondées sur le sexe;
* **attention particulière portée aux populations et aux groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés:** la pratique a été bénéfique pour les populations et les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés;
* **approche multisectorielle:** tous les secteurs principaux et pertinents ont été consultés et ont participé à la mise en œuvre des Directives volontaires;
* **résilience des moyens d'existence:** la pratique a contribué à la mise en place de moyens d'existence résilients pour que les ménages et les communautés résistent aux chocs et aux crises, y compris ceux qui sont liés au changement climatique.

Veuillez communiquer votre expérience en remplissant le formulaire ci-après, en y joignant le **rapport sur la manifestation**.

**Les apports doivent parvenir au Secrétariat du CSA (**[**cfs@fao.org**](mailto:cfs@fao.org)**) le 28 mars 2018 au plus tard. Ils peuvent être rédigés dans toutes les langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Le texte ne doit pas dépasser 1 000 mots.**

**Expériences et bonnes pratiques relatives à l'utilisation et à l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (1 000 mots maximum) – Modèle de présentation**

**Première partie: renseignements sur la manifestation organisée au niveau national, régional ou mondial dont l'expérience est décrite dans la deuxième partie**

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de la manifestation** |  |
| **Lieu de la manifestation** |  |
| **Parties prenantes ayant participé à la manifestation** | Gouvernement/pouvoirs publics  Organisation du système des Nations Unies  Société civile/organisation non gouvernementale  Secteur privé  Université  Donateur  Autres: ………………………………………………………………… |
| **Organisateurs de la manifestation** | Gouvernement/pouvoirs publics  Organisation du système des Nations Unies  Société civile/organisation non gouvernementale  Secteur privé  Université  Donateur  Autres: ………………………………………………………………… |
| Observations sur la réalisation des objectifs de la manifestation et le respect du *Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales:* **………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..** | |

**Deuxième partie: informations sur l'expérience de l'utilisation et de l'application des Directives volontaires examinées pendant la manifestation**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre\*** |  |
| **Couverture géographique** | *(Par exemple: nationale, régionale, dans le cas de plusieurs pays d'une même région, ou mondiale, dans le cas de plusieurs pays de plus d'une région.)* |
| **Pays/région(s) visé(e)(s) par l'expérience** | *(Par exemple: le Kenya, la Tanzanie et le Malawi.)* |
| **Personne à contacter** | Nom: ……  Adresse électronique: ……. |
| **Affiliation (Veuillez indiquer le type d'entité auquel vous appartenez.)** | Gouvernement/pouvoirs publics  Organisation du système des Nations Unies  Société civile/organisation non gouvernementale  Secteur privé  Université  Donateur  Autres: ………………………………………………………… |
| **De quelle manière les Directives volontaires ont-elles été utilisées? Quelles étaient les directives les plus pertinentes dans le cadre de votre expérience?** | *(Par exemple: Les Directives volontaires ont été utilisées afin d'élaborer un cadre juridique sur le droit à l'alimentation, compte tenu plus particulièrement de la directive 7.)* |
| **Brève description de l'expérience** |  |
| **Participants à l'expérience** | Gouvernement/pouvoirs publics  Organisation du système des Nations Unies  Société civile/organisation non gouvernementale  Secteur privé  Université  Donateur  Autres: ………………………………………………………… |
| **De quelle manière les principales victimes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition étaient-elles associées aux activités?** | *(Par exemple: Des organisations de la société civile représentant des groupes de population victimes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ont participé à toutes les formations.)* |
| **Principales activités** | *(Par exemple: formation de membres d'organisations de la société civile, de juristes, de parlementaires, d'agents de l’État.)* |
| **Calendrier** | *(Par exemple: activité lancée en février 2014 et encore en cours ou activité lancée en juillet 2010 et achevée en mars 2017.)* |
| **Résultats obtenus/attendus** à court et à moyen-long termes, accompagnés d'aspects quantitatifs si possible (estimation du nombre de personnes qui ont été touchées ou le seront) | Résultats à court terme (qualitatifs et quantitatifs)  *(Veuillez indiquer le nombre de personnes directement concernées par les activités proposées. Par exemple: Six formations ont réuni 250 participants.)* |
| Résultats à moyen-long terme (qualitatifs et quantitatifs)  *(Veuillez indiquer le nombre de personnes qui ont été touchées indirectement par les activités ou qui devraient l'être. Par exemple: La formation a donné lieu à la rédaction d’un projet de cadre législatif qui a été adopté par le parlement et qui pourrait toucher en tout cinq millions de personnes environ.)* |
| Principales évolutions obtenues  *(Veuillez indiquer toutes les évolutions importantes qui découlent des activités. Par exemple: une évolution de l'attitude des autorités locales en ce qui concerne l'association des parties prenantes de la société civile dans la prise de décisions, la participation de groupes vulnérables à la mise en œuvre de certains programmes, l'intégration du droit à l'alimentation dans les rapports d'un médiateur national/d'institutions de protection des droits de l’homme ou une évolution de l'accès à la justice, de la résolution des conflits ou des procédures administratives.)* |
| **Principaux catalyseurs ayant eu une incidence sur les résultats** |  |
| **Principales contraintes et difficultés rencontrées s’agissant de la concrétisation du droit à l'alimentation** |  |
| **Mécanismes mis au point aux fins du suivi du droit à l'alimentation** |  |
| **Bonnes pratiques à recommander pour l’obtention de bons résultats** |  |
| **Lien(s) vers des informations supplémentaires** |  |

**\*Veuillez donner un titre à l'expérience décrite.**

1. On trouvera de plus amples informations sur le Comité sur le [site web du CSA](http://www.fao.org/cfs/home/fr/). [↑](#footnote-ref-1)
2. Les parties prenantes au CSA sont les pays membres du Comité, des participants (organes et organismes des Nations Unies, de la société civile, organisations non gouvernementales ainsi que leurs réseaux, institutions internationales de recherche agronomique, institutions financières internationales et régionales, associations du secteur privé et fondations philanthropiques privées) et les observateurs. [↑](#footnote-ref-2)
3. Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale: http://www.fao.org/3/a-y7937f.pdf. [↑](#footnote-ref-3)
4. *Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales, y compris projet de décision*, CFS 2016/43/7, <http://www.fao.org/3/a-mr182f.pdf>. [↑](#footnote-ref-4)